



Erreur d'ouverture de compte

Par **vdujardi**, le **23/11/2011** à **13:38**

Bonjour,

Je suis étudiant et inscrit à la société G.

L'année dernière j'ai passé une année complète à l'étranger (Chine / Corée du Sud).

Avant mon départ, j'ai donc pris un rendez vous avec mon banquier pour adapter mon compte à mes futurs transactions bancaires.

Il m'a donc conseillé d'ouvrir un compte **premier international**, qui me permettrait de ne pas payer de frais pour tous les retrait.

Le problème est que je n'ai pas vérifié et mon conseiller m'a ouvert un compte **premier**. (**pas international**)

J'ai donc payé beaucoup de frais supplémentaires pour tous les retraits effectués à l'étranger.

Comment puis-je me défendre pour essayer de récupérer une indemnité ?

Existe-t-il un organisme gratuit sur lequel je pourrai m'appuyer pour faire pression ?

Dois-je contacter directement un service particulier de la société G. ?

Merci beaucoup pour vos réponses.

Par **pat76**, le **30/11/2011** à **17:25**

Bonjour

Il vaudrait mieux dans un premier temps entrer en contact avec la personne qui n'a pas exécuté votre demande dans le bon sens ou un de ses responsables.

En cas de litige, prenez contact avec l'AFUB.